



Assurance Vie/Héritiers Réservataires

Par **Lilyjane13**, le **03/09/2015** à **00:32**

Bonjour,

Mon papa a eut 2 enfants ma soeur et moi même et a souscrit a une assurance vie et à son décès je me suis aperçu que ma soeur avait demander a mon père de modifier son assurance vie 2 mois avant son décès.

Sur l'assurance vie il est stipuler que 80 pour cent reviendra a ma soeur et 20 pour cent a sa femme,(la 1 ere assurance vie stipulait 20 pour cent pour chaque enfant et 50 pour cent pour sa femme)

A ma grande surprise je ne figurais plus dans la seconde assurance vie.

Je me suis renseigner sur internet pour comprendre l'assurance vie et Je suis tomber sur cet article:

Certains héritiers ne peuvent jamais être déshérités. Ces héritiers incontournables sont appelés en termes techniques les héritiers « réservataires » : une part minimale de l'héritage du défunt leur est obligatoirement réservée, quelles que soient les volontés de la personne décédée. Ces héritiers réservataires sont priori-tairement les enfants et, à défaut d'enfant, le conjoint;

Donc je me pose la question et j'avoue,ne savoir quoi faire,malgré que mon papa ne m'est pas désigner,ais je le droit de bénéficier d'une quelconque part et si oui,y a t'il des recours juridiques.

Merci de votre aide.

J'ai aussi,appris que ma soeur a aussi fait faire 4 cheque de 10 000€ a mon papa peu avant sa mort,je l'a suspecte,d'avoir manipuler mon papa,je suis degouter de tels agissements.

Par **Lilyjane13**, le **03/09/2015** à **00:37**

J'ai oublier de préciser que ma soeur a vu que 4 fois son pere dans sa vie et moi j'ai passer,des,années en sa compagnie et surout les enjeux financiers sont assez élevés,l'assurance vie s'élève a 300 000€, ma soeur est vraiment cruelle,l'argent rend fou certaines personnes.